

Enrouleur, notamment pour fil à plomb.**M. ALFRED MULLER** résidant en France (Bas-Rhin).**Demandé le 31 juillet 1959, à 15^h 54^m, à Paris.****Délivré le 25 avril 1960. — Publié le 11 octobre 1960.**

Les fils à plomb habituels du commerce sont constitués par trois éléments (voir fig. 1) : le plomb proprement dit 5, attaché à un fil 6 coulissant dans un trou pratiqué dans une plaque 7. Cette plaque, généralement carrée, à ses côtés égaux au diamètre du plomb. Le trou dans lequel passe le fil 6 se trouve au centre du carré. Le côté du plomb se trouve donc (voir fig. 1) dans le même plan vertical que le côté du carré 7 reposant contre le mur. Ce fil à plomb présente cependant des inconvénients lors de son utilisation, du fait que le fil coulisse librement dans le trou du carré 7.

Lors de sa non-utilisation, le fil doit être enroulé sur une plaque ne faisant pas partie du fil à plomb, de sorte que ces éléments séparés risquent de se perdre.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. Elle concerne, à cet effet, un enrouleur, notamment pour fil à plomb, caractérisé par ce qu'il est constitué d'une plaque munie d'une fente et comportant un trou de fixation du fil, ce qui permet d'enrouler une certaine longueur de fil sur ladite plaque tout en laissant pendre la longueur de fil nécessaire lors de son emploi.

Selon une caractéristique de l'invention, la fente a une longueur égale au rayon du plomb, ce qui permet d'apprécier l'aplomb d'une surface verticale.

L'invention s'étend également aux caractéristiques ci-après décrites et à leurs diverses combinaisons possibles.

Un enrouleur, notamment pour fil à plomb, conforme à la présente invention, est représenté, à titre d'exemple non limitatif, sur les dessins ci-joints, dans lesquels :

La figure 2 représente un fil à plomb muni de son enrouleur en utilisation;

La figure 3 représente l'enrouleur vu en élévation;

La figure 4 représente une coupe suivant E-F de la figure 3;

La figure 5 représente une coupe suivant C-D de la figure 3;

La figure 6 représente une coupe suivant A-B de la figure 3.

L'enrouleur, notamment pour fil à plomb, conforme à l'invention et représenté sur les des-

sins ci-joints et ci-dessus énumérés, est constitué par une plaque en matière plastique ou autre comportant, à une extrémité 1, une surface plane 1₁ et une fente 1₂ perpendiculaire à la face 1₁.

Le corps de la plaque comporte des rebords 2₁, 2₂, 2₃, 2₄. Ces rebords sont renforcés (voir fig. 5) et empêchent le déroulement du fil hors de la plaque. La plaque est percée d'un trou 3 en son centre. Des nervures de renforcement 4₁, 4₂, 4₃ rejoignent les rebords 2 (fig. 3 et 4). L'on passe l'extrémité libre du fil à plomb dans le trou 3, puis l'on effectue un nœud à cette extrémité, ce qui empêche le fil de sortir du trou 3.

Le fil est ensuite enroulé entre les rebords 2. L'extrémité libre du fil est engagée dans la fente 1₂, ce qui permet d'arrêter ladite extrémité et d'empêcher le déroulement du fil lors de sa non-utilisation. Pour son utilisation, il suffit de dégager l'extrémité du fil solidaire du plomb et de dérouler la quantité de fil nécessaire puis d'engager le fil dans la fente 1₂. Cette fente 1₂ ayant une profondeur égale au rayon du plomb proprement dit, celui-ci se trouve dans les conditions d'emploi des dispositifs connus, mais le déroulement du fil est impossible, ce qui permet à l'ouvrier d'avoir une main libre. Cet enrouleur, objet de la présente invention, comporte, entre autres avantages, une maniabilité aisée permettant son utilisation d'une seule main. Les trois éléments qui le composent sont solidaires. Il est peu encombrant puisque disposant d'un enrouleur qui lui est solidaire. Le blocage automatique du fil dans la fente permet le déroulement de la longueur de fil nécessaire à l'emploi. Même un nœud au long du fil ne gêne pas son utilisation.

Il est bien évident que l'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation ci-dessus décrits. On pourra, au besoin, recourir à d'autres modes et à d'autres formes de réalisation sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

RÉSUMÉ

1° Enrouleur, notamment pour fil à plomb, caractérisé par ce qu'il est constitué d'une plaque munie d'une fente et comportant un trou de fixation du fil, ce qui permet d'enrouler une certaine

longueur de fil sur ladite plaque tout en laissant pendre la longueur de fil nécessaire lors de son emploi;

2° La fente a une longueur égale au rayon du plomb, ce qui permet d'apprécier l'aplomb d'une surface verticale;

3° La plaque comporte des rebords permettant l'enroulement et le déroulement du fil.

ALFRED MULLER

Par procuration :

BERT & DE KERAVENANT

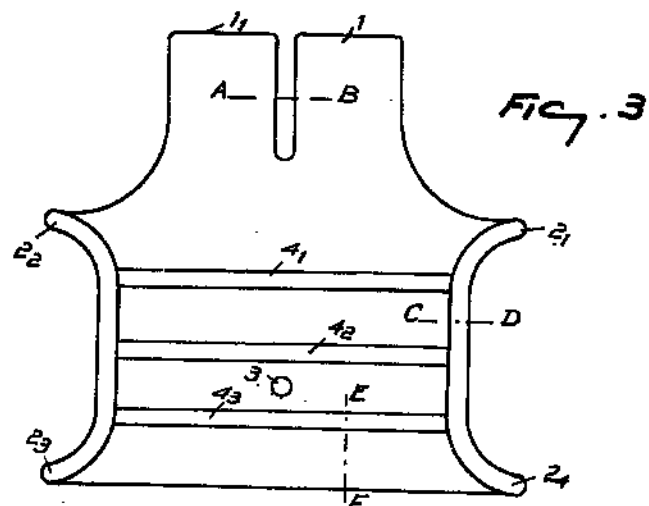


FIG. 4

FIG. 5

FIG. 6

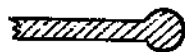


FIG. 1

FIG. 2

